CONCOURS

Direction de la gestion du capital humain
Service de la dotation et du développement organisationnel

PROFESSIONNELS

CONSEILLER OU CONSEILLÈRE EN GESTION DE PROJETS - PLANIFICATION (INGÉNIEUR OU INGÉNIEURE)

DIRECTION DU GÉNIE ET DES BIENS IMMOBILIERS

POSTE RÉGULIER SANS SÉCURITÉ D'EMPLOI

Étant la 7e plus grande ville du Québec, Lévis agit comme principal pôle urbain, économique et institutionnel de la région Chaudière-Appalaches. Lévis se positionne en tête de liste de nombreux palmarès depuis des années pour le milieu de vie agréable, accessible et sécuritaire qu'elle offre aux Lévisiennes et Lévisiens. La Ville de Lévis emploie des personnes travaillant dans des domaines aussi variés que la sécurité publique, le tourisme, l'urbanisme, le développement économique, la vie communautaire, l'environnement, les travaux publics, les communications et bien d'autres.

La Ville de Lévis est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste régulier à temps complet (35 heures/semaine) de conseiller ou conseillère en gestion de projets - planification (ingénieur ou ingénieure) au Service de la gestion des actifs et de la planification des projets de la Direction du génie et des biens immobiliers.

LE MANDAT

Parmi les défis stimulants qui vous attendent, vous aurez à contribuer à la planification, à la préparation, à la conception et à l'estimation des coûts des projets d'infrastructures municipales dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Vous aurez participer à l'élaboration des plans de gestion des actifs municipaux en assurant la planification des grands équipements, des infrastructures municipales, des réseaux d'aqueduc, d'égout (plans directeurs) et de voirie.

Cela implique de réaliser à l'interne et/ou de coordonner la réalisation des mandats confiés à des firmes externes dans le domaine de la planification des équipements et réseaux et formuler des recommandations à ces sujets.

VOS DÉFIS

Parmi vos défis, vous aurez à collaborer avec des intervenants multidisciplinaires et à intervenir avec agilité auprès de différents partenaires internes et externes afin de réaliser des projets de construction ou de modifications majeures des infrastructures.

À titre de conseiller ou conseillère en gestion de projets - planification (ingénieur ou ingénieure), vous aurez à assurer, en régie ou à l'externe, la réalisation et la mise à jour en continu des documents de planification, tels les plans des réseaux et les plans directeurs.

Ainsi, vous aurez à participer à l'ensemble du processus technique et administratif lié à la gestion contractuelle en réalisant des demandes de soumissions et des avis requis lors de mandats à confier à des consultants externes pour les travaux de planification.

Vous serez appelé à collaborer à l'élaboration du programme triennal d'immobilisations de l'ensemble de la Ville.

EXIGENCES DU POSTE

- Baccalauréat en génie
- Quatre (4) ans d'expérience pertinente à la fonction et détenir de l'expérience en gestion et planification de plans directeurs et en gestion d'actifs
- Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec

L'employeur se réserve le droit de faire usage de tests pour évaluer les candidatures.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES	- Collaboration et travail d'équipe - Autonomie - Adaptabilité - Planification du travail - Esprit d'analyse - Orientation vers les résultats - Orientation vers la qualité
LIEU DE TRAVAIL	996, de la Concorde, Lévis (secteur Saint-Romuald)
CONDITIONS DE TRAVAIL	Salaire (taux horaire au 1er juillet 2019) de 29,88 $ à 56,33 $ conformément à la convention collective actuellement en vigueur.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 23 juin au 2 juillet 2020
NUMÉRO DE CONCOURS	PROFR-023-2020
DÉPÔT DES CANDIDATURES	Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler par le biais du Site de recrutement de la Ville de Lévis et joindre une copie de leur curriculum vitae avant 23 h 59, le 2 juillet 2020.
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Étant donné le contexte de la COVID-19, veuillez prendre note que des mesures préventives pour freiner la propagation du virus sont mises en place dans le cadre du processus en cours.